

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Non, madame le Président. En termes généraux, je pense que Via Rail, la Commission canadienne des transports et le ministère des Transports essaient courageusement, à l'heure actuelle, de donner un meilleur système de transport par rail pour les passagers. Et cela évidemment suppose des ajustements. Quand mon honorable ami dit qu'un train a été éliminé d'Ottawa à Montréal, je regrette si les passagers sont ennuyés de ce fait, mais il est une chose qu'il doit savoir, le billet de Montréal à Ottawa coûte au ministère des Transports deux fois le prix que le passager paie lui-même. Je dis cela simplement pour démontrer qu'il doit y avoir une rationalisation et que cela va poser à certaines régions des difficultés auxquelles elles doivent faire face et auxquelles nous faisons face nous-mêmes.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. BROADBENT—LES SONDAGES FINANCÉS PAR LE PUBLIC

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, comme je vous l'ai signalé hier, je soulève aujourd'hui la question de privilège au sujet d'une question importante, celle des sondages d'opinion qu'effectuent le gouvernement fédéral et un certain nombre d'autres gouvernements depuis très longtemps. Il ne s'agit pas de savoir si ces sondages ont leur raison d'être mais si le gouvernement a utilisé à bon escient les renseignements obtenus par ce moyen. J'aimerais savoir également—c'est une question accessoire mais toutefois importante—si le public s'intéresse à la question de savoir s'il faudrait limiter les dépenses qu'entraînent ces sondages.

Je n'ai pas pour habitude de citer le *Globe and Mail* qui n'est pas tellement connu pour être le champion de la social-démocratie au Canada, mais malgré tout, il arrive qu'on y trouve de temps à autre un article valable. Le journal d'aujourd'hui résume fort bien en une phrase le problème que pose l'utilisation des sondages par le gouvernement. Voici ce que l'on peut lire dans un éditorial:

Dans une démocratie, tous les participants à un débat sont censés avoir les mêmes possibilités de s'exprimer.

Je ne partage pas beaucoup d'autres opinions exprimées dans le *Globe and Mail*, mais par contre j'approuve entièrement cette phrase. Depuis le printemps dernier, les députés de mon parti harcèlent le gouvernement au sujet des sondages d'opinion. Nous posons des questions depuis le mois d'avril. En juillet, j'ai écrit au premier ministre (M. Trudeau) en lui demandant de me préciser la position du gouvernement et la politique que celui-ci suit. Je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante. En fait, la réponse que j'ai reçu du premier ministre, qui a fait l'objet d'une question de privilège soulevée hier à la Chambre, c'est que le gouvernement actuel, un gouvernement sectaire—tous les gouvernements le sont d'ailleurs par définition—décidera lui-même si les renseignements obtenus par les sondages doivent être divulgués à tous les députés et donc, indirectement, aux Canadiens. Ce principe est tout à fait inadmissible aux yeux de mon parti.

Si les Canadiens sont appelés à financer les sondages, dans une démocratie, cela signifie que tous, par l'entremise de leurs députés, ont le droit d'avoir accès aux renseignements obtenus par le gouvernement grâce à ces sondages.

Privilège—M. Broadbent

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: La question ne porte donc pas sur la légitimité de la décision du gouvernement de faire effectuer les sondages ou non. C'est un argument spécieux invoqué par le premier ministre, qui est un spécialiste de ce genre de chose. Le gouvernement a parfaitement raison d'effectuer certains sondages dans le cas, par exemple, d'un programme s'inscrivant dans le domaine de la santé, pour se renseigner sur son efficacité. Il est parfaitement normal de faire effectuer de temps à autre un sondage pour voir si la population canadienne reçoit un service auquel lui donne droit une loi du Parlement. Il n'y a pas de doute que les membres de mon parti reconnaissent la nécessité d'effectuer des sondages, puisque c'est un moyen important et accepté d'obtenir des renseignements pertinents à notre époque. Mais la question qui touche directement au principe de la responsabilité démocratique est: ces renseignements devraient-ils rester exclusivement entre les mains du gouvernement de l'heure? C'est la question à laquelle il faut répondre.

Notre position est très claire à ce sujet: il est fondamentalement mauvais que le gouvernement de l'heure obtienne des renseignements d'une part, mais décide ensuite s'ils doivent ou non être rendus publics. C'est sans conteste une décision partisane.

Le gouvernement peut se servir de certains renseignements à son avantage politique. Il serait bon de révéler certains renseignements, et le gouvernement a affirmé qu'il serait disposé de temps à autre à fournir de tels renseignements aux députés du Parlement et à la population canadienne quand cela est à son avantage. Mais il y a aussi des renseignements qui pourraient montrer que des programmes sont mal conçus et n'ont pas l'effet désiré. Il ne serait pas avantageux pour le gouvernement que les députés de ce côté-ci de la Chambre le sachent, dans un sens partisan, mais il serait dans l'intérêt du public de le savoir.

Nous avons vu des cas malheureux à d'autres niveaux où il a été très clairement démontré que des sondages avaient été faits une semaine ou un mois, tenus à l'écart des partis d'opposition et ensuite utilisés pour établir la politique du gouvernement dans les semaines ou mois suivants. On est donc en droit de craindre qu'un parti politique n'utilise les deniers publics pour financer ses propres campagnes, ce qui est inconcevable dans un régime démocratique.

● (1210)

J'en viens tout de suite à la question de l'emploi judicieux des sondages et je voudrais faire des propositions très concrètes qui, je le crois, éviteraient de poser la question de privilège, à condition que le gouvernement veuille bien en tenir compte. Toute démocratie devrait d'ailleurs le mettre en pratique. C'est parce qu'on ne les a pas appliquées que l'on refuse à certains députés le droit qu'ils ont tous de pouvoir prendre connaissance de toute l'information qui importe au déroulement d'un débat, et que les contribuables canadiens ont financée.

Je propose donc la chose suivante: que chaque ministre ait la tâche de veiller à ce qu'une fois autorisés, tous les contrats en vue de sondages d'opinion que lui ou son représentant aura passés, fassent l'objet d'une mention dans la première édition de la *Gazette du Canada*. Cette liste devrait par ailleurs inclure l'objet du sondage, le nom de la société engagée, le montant du contrat, et la date à laquelle le ministre ou son